

GRAND PÉRIGUEUX / SMD3

La question des salaires des éboueurs sans réponse



Les représentants des agents de la collecte des déchets du Grand Périgueux avaient manifesté le 3 décembre devant le siège de l'Agglo pour une égalité des compensations sur la perte des salaires. PHOTO ARCHIVES DL

Laetitia LANGEIX
redactiondl@dordogne.com

Les négociations sur les conditions du transfert des agents territoriaux de la collecte des déchets du Grand Périgueux au SMD3 ne sont toujours pas actées. Du moins, du côté du syndicat Unsa, le représentant des agents auprès de la collectivité. Le dernier comité technique du 8 décembre s'est soldé par un nouveau désaccord. En cause, la compensation pour perte de salaire des éboueurs.

La même prime pour tous

La communication semble rompue entre le président de Grand Périgueux et les représentants des agents. Mais pas seulement. « Le 30 novembre, avec Pascal Protano, le président du SMD3, nous avions acté les choses, il fallait juste revoir la part de

Le transfert des agents de la collecte des déchets de l'Agglo vers le SMD3 semble s'accompagner d'une perte de salaire et d'une inégalité des primes. Les représentants des agents en appellent aux élus.

Grand Périgueux pour compenser les différences de salaires pour que les 42 agents à transférer partent avec les mêmes primes. Dans les colonnes du journal Sud Ouest il parle d'une prime de 100 €, mais il n'y a pas de prise en compte de la perte de salaire et pire ce chiffre est faux car certains vont partir avec 50 €, d'autres avec 111 €. Et nous

nous souhaitons qu'ils partent avec la même somme », s'agace Christine Gosset, agent territorial et secrétaire du syndicat Unsa. Et pour cause.

Car en passant sous l'égide du SMD3, les agents auront à effectuer deux semaines de travail en plus et passeront à un volume de 1 607 heures. Une situation à laquelle les éboueurs ne sont pas opposés, à condition qu'il y ait une compensation, que l'Unsa évalue entre 155 et 175 €. « Là, tous se sentent floués », ajoute encore la syndicaliste.

Le prochain comité technique aura lieu demain, soit la veille du conseil communautaire où ce sujet devrait être débattu entre les élus. « Nous les avons contactés pour les informer de la situation, et les sensibiliser. Mais nous n'avons eu aucune réponse de leur part », déplore Christine Gosset. Contacté, Pascal Protano n'a pas répondu à nos sollicitations.

AIDES AUX COMMERCANTS

Le Gelpipp favorable à un co-financement

Ce sera le premier point à l'ordre du jour du conseil communautaire de jeudi : le fonds de soutien aux entreprises consistant à la prise en charge à hauteur de 1 000 € du loyer de novembre pour les commerçants fermés administrativement. Un point qui était déjà à l'ordre du jour du conseil communautaire exceptionnel du 3 décembre dont le vote avait été annulé après la demande, par le Gelpipp, du vote à bulletin secret impossible à réaliser en visioconférence (lire DL du 4 décembre).

Depuis, le Gelpipp s'est réuni le 11 décembre lors d'un séminaire où cette question a été largement débattue entre les 82 membres du groupe comme l'explique Jean-Louis Sudreau, trésorier du groupe. « Nous sommes bien entendu favorables sur le principe à une aide aux entreprises fermées administrativement pour leur loyer de novembre. » Mais les élus du Gelpipp veulent mettre en avant la carte de la prudence. « Compte tenu des dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire, il faut être prudent pour



Jean-Louis Sudreau est trésorier du Gelpipp. PHOTO GRAND PÉRIGUEUX

Un co-financement entre l'Agglo et les communes

Le groupe a donc proposé une mesure alternative. « Il s'agit de l'instauration d'un principe de co-financement entre l'Agglo et les communes adhérentes sur des modalités qui ne sont pas encore arrêtées. Ça peut être un pour-

centage en fonction de la population ou du potentiel fiscal de la commune. Ça ne serait pas non plus un remboursement de l'aide de l'Agglo par les communes. Mais en terme d'image cela mettrait dans le même sac l'Agglo et les communes. »

Une proposition qui sera donc débattue jeudi soir. « C'est le conseil communautaire qui en décidera. Je suis un démocrate, contrairement à ce que je peux lire ici et là, je ne décide pas en lieu et place de mes 82 collègues du groupe. »

Et l'élu de Bassillac de préciser qu'à titre personnel il est favorable à ce système de co-financement. « Mais il faut être très prudent. Nous avons des incertitudes sur les dotations dont nous serons destinataires et nous enregistrons aussi des pertes fiscales dans cette période difficile. Nous ne sommes pas dans une période où il y a une visibilité absolue à moyen terme. C'est le sens de notre démarche pour préserver l'avenir tout en aidant les commerçants ce qui est nécessaire. »

Philippe JOLIVET

BASSILLAC-ET-AUBEROCHE

Les actions solidaires se multiplient sur la commune



Les membres de la commission de la vie sociale préparent les colis de Noël pour les aînés. PHOTO FREDÉRIC CRAMARECÈS

En raison de la situation sanitaire, les traditionnels repas des aînés ne vont pas pouvoir être organisés dans les différentes communes déléguées de Bassillac-et-Auberoche.

La commission de la vie sociale, avec Céline Prouillat à sa tête, a dû s'adapter : « Notre volonté est d'apporter de la chaleur et de la convivialité ainsi que de faire travailler les producteurs locaux. Comme cela se faisait déjà sur certaines communes historiques, nous avons décidé de constituer et d'apporter nous-mêmes des colis au domicile des aînés de plus de 70 ans de toute la nouvelle commune afin de les rencontrer et leur apporter du réconfort. Nous souhaitons vraiment unifier les actions sur l'ensemble de Bassillac-et-Auberoche ».

Cette opération concerne 351 personnes seules et 171 couples pour un montant total de 8 540,10 €, malgré les efforts financiers réalisés par les fournisseurs.

Dans le même esprit de solidarité, la municipalité a soutenu l'action « Opération boîte de

Noël » initiée par M^{me} Rousset, habitante du Change, déjà très impliquée auprès des personnes dans le besoin.

Des « boîtes de Noël » pour les plus démunis

À destination des enfants mais aussi des adultes, qui sont souvent les grands oubliés de Noël, il était proposé aux habitants d'offrir des boîtes, type boîtes à chaussures, emballées et à décorer comme de vrais cadeaux de Noël avec des présents à l'intérieur (des vêtements chauds, de l'alimentaire, du divertissement, des produits d'hygiène ou de beauté, un mot doux pour les fêtes de Noël...).

La générosité bassillacoise a été au rendez-vous avec près soixante boîtes déposées dans les six mairies historiques en moins de deux semaines. Ces présents ont été remis à « La maraude du partage » qui va en assurer la distribution sur le département.

« Une action à renouveler l'an prochain », conclut l'adjointe Céline Prouillat.

BOULAZAC-ISLE-MANOIRE

■ **Conseil municipal.** Le prochain conseil se réunira demain à 18 h 30 à la mairie.

■ **Atelier de portage.** Daphnée Ribas propose des ateliers d'initiation d'une durée de deux heures, d'une heure et demi pour le perfectionnement mais également un pack naissance et une idée originale pour un cadeau de naissance, un bon cadeau pour un atelier d'initiation. La vente et la location de porte-bébés est également possible. Renseignements : 06 16 87 36 39 ou aporfteebibison@gmail.com - www.aporfteebibison.com



TRÉLISSAC

■ **Conseil municipal.** Le prochain conseil se réunira demain à 18 heures au foyer socio-culturel, en présence d'un public restreint.

■ **Marché de Noël.** Le traditionnel marché du vendredi précède le jour de Noël est annulé. Néanmoins, un marché sans animation sera déroulé les jeudis 24 et 31 décembre de 8 heures à 13 heures place de la Résistance.

■ **Nuisances sonores.** Au quotidien, le respect de certaines règles entre voisins permet d'éviter les nuisances et les conflits. Horaires à respecter pour les travaux de bricolage, de jardinage : les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30, les samedis : de 9h à 12h / de 15h à 19h, dimanches et jours fériés : de 10h à 12h.

SAINT-PIERRE-DE-CHIGNAC

■ **Messe de Noël.** La messe de Noël de la paroisse Sainte-Thérèse-du-Manoire, animée par la chorale paroissiale, aura lieu jeudi 24 décembre à 21 h 30. Afin de respecter la jaugé, il est nécessaire de s'inscrire sur www.kelmesse.org. Rens. : 05 53 53 25 75.

GRAND PÉRIGUEUX / SMD3

La question des salaires des éboueurs sans réponse



Les représentants des agents de la collecte des déchets du Grand Périgueux avaient manifesté le 3 décembre devant le siège de l'Agglo pour une égalité des compensations sur la perte des salaires. PHOTO ARCHIVES DL

Laetitia LANGERIX
redactiondl@dordogne.com

Les négociations sur les conditions du transfert des agents territoriaux de la collecte des déchets du Grand Périgueux au SMD3 ne sont toujours pas actées. Du moins, du côté du syndicat Unsa, le représentant des agents auprès de la collectivité. Le dernier comité technique du 8 décembre s'est soldé par un nouveau désaccord. En cause, la compensation pour perte de salaire des éboueurs.

La même prime pour tous

La communication semble rompue entre le président de Grand Périgueux et les représentants des agents. Mais pas seulement. « Le 30 novembre, avec Pascal Protano, le président du SMD3, nous avions acté les choses, il fallait juste revoir la part de

Le transfert des agents de la collecte des déchets de l'Agglo vers le SMD3 semble s'accompagner d'une perte de salaire et d'une inégalité des primes. Les représentants des agents en appellent aux élus.

Grand Périgueux pour compenser les différences de salaires pour que les 42 agents à transférer partent avec les mêmes primes. Dans les colonnes du journal Sud Ouest il parle d'une prime de 100 €, mais il n'y a pas de prise en compte de la perte de salaire et pire ce chiffre est faux car certains vont partir avec 50 €, d'autres avec 111 €. Et nous

nous souhaitons qu'ils partent avec la même somme », s'agace Christine Gosset, agent territorial et secrétaire du syndicat Unsa. Et pour cause.

Car en passant sous l'égide du SMD3, les agents auront à effectuer deux semaines de travail en plus et passeront à un volume de 1 607 heures. Une situation à laquelle les éboueurs ne sont pas opposés, à condition qu'il y ait une compensation, que l'Unsa évalue entre 155 et 175 €. « Là, tous se sentent floués », ajoute encore la syndicaliste.

Le prochain comité technique aura lieu demain, soit la veille du conseil communautaire où ce sujet devrait être débattu entre les élus. « Nous les avons contactés pour les informer de la situation, et les sensibiliser. Mais nous n'avons eu aucune réponse de leur part », déplore Christine Gosset. Contacté, Pascal Protano n'a pas répondu à nos sollicitations.

AIDES AUX COMMERCANTS

Le Gellipp favorable à un co-financement

Ce sera le premier point à l'ordre du jour du conseil communautaire de jeudi : le fonds de soutien aux entreprises consistant à la prise en charge à hauteur de 1 000 € du loyer de novembre pour les commerçants fermés administrativement.

Un point qui était déjà à l'ordre du jour du conseil communautaire exceptionnel du 3 décembre dont le vote avait été annulé après la demande, par le Gellipp, du vote à bulletin secret impossible à réaliser en visioconférence (lire DL du 4 décembre).

Depuis, le Gellipp s'est réuni le 11 décembre lors d'un séminaire où cette question a été largement débattue entre les 82 membres du groupe comme l'explique Jean-Louis Sudreau, trésorier du groupe. « Nous sommes bien entendu favorables sur le principe à une aide aux entreprises fermées administrativement pour leur loyer de novembre. » Mais les élus du Gellipp veulent mettre en avant la carte de la prudence. « Compte tenu des dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire, il faut être prudent pour



Jean-Louis Sudreau est trésorier du Gellipp. PHOTO GRAND PÉRIGUEUX

ne pas mettre en péril certains projets pour le mandat qui s'ouvre. »

Un co-financement entre l'Agglo et les communes

Le groupe a donc proposé une mesure alternative. « Il s'agit de l'instauration d'un principe de co-financement entre l'Agglo et les communes adhérentes sur des modalités qui ne sont pas encore arrêtées. Ça peut être un pour-

centage en fonction de la population ou du potentiel fiscal de la commune. Ça ne serait pas non plus un remboursement de l'aide de l'Agglo par les communes. Mais en terme d'image cela mettrait dans le même sac l'Agglo et les communes. »

Une proposition qui sera donc débattue jeudi soir. « C'est le conseil communautaire qui en décidera. Je suis un démocrate, contrairement à ce que je peux lire ici et là, je ne décide pas en lieu et place de mes 82 collègues du groupe. »

Et l'élu de Bassillac de préciser qu'à titre personnel il est favorable à ce système de co-financement. « Mais il faut être très prudent. Nous avons des incertitudes sur les dotations dont nous serons destinataires et nous enregistrons aussi des pertes fiscales dans cette période difficile. Nous ne sommes pas dans une période où il y a une visibilité absolue à moyen terme. C'est le sens de notre démarche pour préserver l'avenir tout en aidant les commerçants ce qui est nécessaire. »

Philippe OLIVET

BASSILLAC-ET-AUBEROCHE

Les actions solidaires se multiplient sur la commune



Les membres de la commission de la vie sociale préparent les colis de Noël pour les aînés. PHOTO FREDÉRIC CRAMARÉCAS

En raison de la situation sanitaire, les traditionnels repas des aînés ne vont pas pouvoir être organisés dans les différentes communes déléguées de Bassillac-et-Auberoche.

La commission de la vie sociale, avec Céline Prouillat à sa tête, a dû s'adapter : « Notre volonté est d'apporter de la chaleur et de la convivialité ainsi que de faire travailler les producteurs locaux. Comme cela se faisait déjà sur certaines communes historiques, nous avons décidé de constituer et d'apporter nous-mêmes des colis au domicile des aînés de plus de 70 ans de toute la nouvelle commune afin de les rencontrer et leur apporter du réconfort. Nous souhaitons vraiment unifier les actions sur l'ensemble de Bassillac-et-Auberoche ».

Cette opération concerne 351 personnes seules et 171 couples pour un montant total de 8 540,10 €, malgré les efforts financiers réalisés par les fournisseurs.

Dans le même esprit de solidarité, la municipalité a soutenu l'action « Opération boîte de

Noël » initiée par M^{me} Rousselet, habitante du Change, déjà très impliquée auprès des personnes dans le besoin.

Des « boîtes de Noël » pour les plus démunis

À destination des enfants mais aussi des adultes, qui sont souvent les grands oubliés de Noël, il était proposé aux habitants d'offrir des boîtes, type boîtes à chaussures, emballées et à décorer comme de vrais cadeaux de Noël avec des présents à l'intérieur (des vêtements chauds, de l'alimentaire, du divertissement, des produits d'hygiène ou de beauté, un mot doux pour les fêtes de Noël...).

La générosité bassillacoise a été au rendez-vous avec près de soixante boîtes déposées dans les six communes historiques en moins de deux semaines. Ces présents ont été remis à « La maraude du partage » qui va en assurer la distribution sur le département.

« Une action à renouveler l'an prochain », conclut l'adjointe Céline Prouillat.

BOULAZAC-ISLE-MANOIRE

■ Conseil municipal. Le prochain conseil se réunira demain à 18 h 30 à la mairie.

■ Atelier de portage. Daphnée Ribas propose des ateliers d'initiation d'une durée deux heures, d'une heure et demi pour le perfectionnement mais également un pack naissance et une idée originale pour un cadeau de naissance, un bon cadeau pour un atelier d'initiation. La vente et la location de porte-bébés est également possible. Renseignements : 06 16 87 36 39 ou aporfeedebisou@gmail.com - www.aporfeedebisou.com



TRÉLISSAC

■ Conseil municipal. Le prochain conseil se réunira demain à 18 heures au foyer socio-culturel, en présence d'un public restreint.

■ Marché de Noël. Le traditionnel marché du vendredi précède le jour de Noël est annulé. Néanmoins, un marché sans animation sera déroulé les jeudis 24 et 31 décembre de 8 heures à 13 heures place de la Résistance.

■ Nuisances sonores. Au quotidien, le respect de certaines règles entre voisins permet d'éviter les nuisances et les conflits. Horaires à respecter pour les travaux de bricolage, de jardinage : les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30, les samedis : de 9h à 12h / de 15h à 19h, dimanches et jours fériés : de 10h à 12h.

SAINT-PIERRE-DE-CHIGNAC

■ Messe de Noël. La messe de Noël de la paroisse Sainte-Thérèse-du-Manoire animée par la chorale paroissiale, aura lieu jeudi 24 décembre à 21 h 30. Afin de respecter la jaugé, il est nécessaire de s'inscrire sur www.kelmesse.org. Rens. : 05 53 53 25 75.